

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 21.03.2019

Date de convocation 14.03.2019
Date d'affichage 14.03.2019

Nombre de conseillers : En exercice 10
Quorum 06
Présents 09
Votants 09

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le quatorze mars s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUBERT Patrick et GAROT Rémi, adjoints,
MM. MALLE Anthony, BEAUMONT David, HOUTIN Jean-Christophe, Mmes CHAUDET Denise,
FLOURE Martine et TCHERTAN Viorika.
Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : Mme PAILLARD Nelly.

Le Conseil Municipal a désigné M. MALLE Anthony, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 février 2019.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 05 février 2018.

*** Délib 2019-03-01 : Approbation des Comptes de gestion du percepteur 2018 - Budgets commune et lotissement des acacias**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*** Délib 2019-03-02 : Approbation des Comptes Administratifs 2018 – Budgets commune et lotissement des acacias**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur AUBERT Patrick, adjoint au maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur LECOT Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés commune		66 137,97		38 564,83	0,00	104 702,80
Résultats reportés assainissement	1 778,08		10 981,74		12 759,82	0,00
Opérations de l'exercice	199 596,37	238 210,09	88 478,95	84 237,45	288 075,32	322 447,54
TOTAUX	201 374,45	304 348,06	99 460,69	122 802,28	300 835,14	427 150,34
Part affectée à l'investissement	64 359,89				64 359,89	
Résultat de clôture	38 613,72		23 341,59		61 955,31	
Restes à réaliser			10 021,80	8 188,00	10 021,80	8 188,00
TOTAUX CUMULES	265 734,34	304 348,06	109 482,49	130 990,28	375 216,83	435 338,34
RESULTATS DEFINITIFS	38 613,72		21 507,79		60 121,51	

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés commune		20 144,71	2 004,24		2 004,24	20 144,71
Opérations de l'exercice	82 932,81	61 395,48	46 067,13	81 494,81	128 999,94	142 890,29
TOTAUX	82 932,81	81 540,19	48 071,37	81 494,81	131 004,18	163 035,00
Résultat de clôture	-1 392,62				33 423,44	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	82 932,81	81 540,19	48 071,37	81 494,81	131 004,18	163 035,00
RESULTATS DEFINITIFS	-1 392,62				33 423,44	

2°) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4°) **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) **ont signé** au registre de délibération les membres présents.

*** Délib 2019-03-03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – COMMUNE**

Considérant que l'exercice 2018 fait apparaître :

Excédent cumulé de la section de fonctionnement de	38 613,72
Déficit cumulé de la section d'investissement de	- 4 241,50

Détermination du résultat de fonctionnement 2018

Excédent antérieur reporté COMMUNE	66 137,97
Déficit antérieur reporté ASSAINISSEMENT	- 1 778,08
Part affectée à l'investissement 2018	- 64 359,89
Résultat exercice 2018	38 613,72

Soit un résultat 2018 cumulé **38 613,72**

Détermination du résultat d'investissement 2018

Excédent antérieur reporté COMMUNE	38 564,83
Déficit antérieur reporté ASSAINISSEMENT	- 10 981,74
Résultat exercice 2018	- 4 241,50

Soit un résultat 2018 cumulé **23 341,59**

Détermination des restes à réaliser 2018

Restes à réaliser dépenses	10 021,80
Restes à réaliser recettes	8 188,00

Solde Restes à réaliser 2018 **- 1 833,80**

Soit un besoin de financement investissement de **0**

Affectation des résultats en 2019

Affectation en investissement recettes - 1068	30 000,00
Report en fonctionnement recettes - 002	8 613,72

*** Délib 2019-03-04 : Vote Des Subventions 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote les subventions 2019 suivantes :

Autour des enfants	100,00 €
Capello's moto club	100,00 €
Club du bon accueil	100,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
Familles rurales Athée La Chapelle	100,00 €
ASCC - FOOT	320,00 €
Groupement défense Ennemis Cultures	300,00 €
Tennis de table	300,00 €
Avant-garde Cosséenne	110,00 €
CAUE	45,73 €
Comice agricole Cossé	30,00 €
TOTAL	2 105,73 €

*** Délib 2019-03-05 : vote des Budgets Primitifs 2019 – Commune et Lotissement des Acacias**

1. Vote du Budget Primitif 2019 – Commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget Commune présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote le budget primitif 2019. Il s'équilibre à 244 258,72 € en section de fonctionnement et à 159 366,05 € en section d'investissement.

2. Vote du Budget Primitif 2019 – Lotissement des Acacias

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget du Lotissement des Acacias présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le budget primitif 2019. Il s'équilibre à 43 286,43 € en section de fonctionnement et à 73 312,49 € en section d'investissement.

*** Délib 2019-03-06 : Vote des taux d'imposition 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2019, à savoir :

- Taux de taxe d'habitation (TH) : **20.13 %**
- Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **33.16 %**
- Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **47.22 %**

*** Délib 2019-03-07 : Achat d'un nouveau tracteur-tondeuse**

Monsieur GAROT Rémi, présente le compte rendu final de la commission tracteur-tondeuse.

Constat : * Comptage sur commune = 3ha500 à tondre:

* achat en 2008 du Tracteur-tondeuse Grillo : 36 152,00 €

* coût entretien et réparation moyen : 2 065,00 € annuel (hors fuel)

* + 2 500,00 € de facture en 2019 sur frais réalisés fin 2018

* à prévoir actuellement : bras HS, direction à revoir, soupape à recaler,....

5 études regardées : **1** : Réparation du Grillo : risqué sur le long terme

2 : Mutualisation avec une autre commune : problématique de transport, de prise en charge les réparations en cas de casse ou panne, 2 chauffeurs différents,...

3 : Location d'une autoportée : onéreux, la société consultée ne donne pas de suite car trop compliqué si gestion de pannes

4 : Faire faire les travaux par une société extérieure : devis réalisé ESEAT de la selle craonnaise, trop couteux. De plus que faire faire à nos employés communaux sur ce temps dégagé

5 : Achat d'un appareil neuf : Solution la plus pertinente. Mulshing pour un gain de temps.

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- Tracteur Tondeuse ISEKI : Garantie 2 ans, prêt d'un tracteur en cas de panne, pas de frais de déplacement : 19 850,00€ HT avec reprise du Grillo 2 000,00 HT soit 17 850,00€ HT - 21 420,00 TTC

- Tracteur Tondeuse JOHN DEERE : Garantie 1 an : 20 900,00€ HT avec reprise du Grillo 5 000,00 HT soit 15 900,00€ HT - 19 080,00 TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide d'acheter le Tracteur Tondeuse ISEKI, vu la garantie et le prêt en cas de panne. De plus le modèle paraît plus fiable, pour 19 850,00€ HT avec reprise du Grillo 2 000,00 HT soit 17 850,00€ HT - 21 420,00 TTC.

*** Délib 2019-03-08 : Groupement d'achat d'un desherbeur thermique**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un desherbeur thermique avec trois autres communes alentours : Simplé, Cosmes et Denazé.

La répartition des frais d'achat et d'entretien se fera, probablement, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune au 01/01/2019 (source INSEE).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis demandé par la commune de Simplé auprès d'AutoAgri 260 pour un montant de 2 550,00 € HT soit 3 060,00 € TTC.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le Groupement d'achat, tel que décrit ci-dessus,

Valide le devis proposé par la mairie de Simplé pour un montant TTC de 3 060,00 €

*** Délib 2019-03-09 : ANNULE ET REMPLACE DEL 2018-11-07 : Nommage et numérotation des voies**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

« Par délibération 2018-05-03 du 15 mai 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage de toutes les voies communales, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ».

« Par délibération 2018-11-07 du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune, liste en annexe de cette délibération »

Un certain nombre d'incohérences ayant été relevées par le service du cadastre du Trésor Public, la liste sus-mentionnée a été modifiée.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **de VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune (liste en annexe de la délibération),
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*** Délib 2019-03-10 : Taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique le 08 mars 2019,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Décide à l'unanimité

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

*** Délib 2019-03-11 : Délibération portant création du grade de Rédacteur principal 2ème classe**

Le conseil municipal, Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

décide : Le grade de Rédacteur principal 2ème classe est créé à compter du 1^{er} juin 2019 à temps non-complet à raison de 18 heures hebdomadaires.

*** Délib 2019-03-12 : Renouvellement du dispositif « Opération Argent de Poche » en 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif « Opération argent de poche ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide d'y adhérer pour 2019 et propose de faire réaliser des petits travaux d'entretien, de nettoyage et de réfection (réservé aux jeunes de la commune, ayant entre 16 et 18 ans).

L'opération argent de Poche 2019 aura lieu durant les 2 semaines de vacances d'avril (du 8 au 19 avril) ainsi que trois semaines en juillet (du 8 au 26 juillet), à raison de 3h par jour.

Sollicite auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales

Autorise M. le Maire à signer les contrats à venir entre la commune et les jeunes concernés

Questions Diverses

*** Compte rendu commission travaux du 16/02/19**

Recensement des divers travaux à effectuer sur la commune :

- Création d'une pelouse face sud de l'église
- Sécuriser le poteau de la bouée de sauvetage
- Revoir le trop-plein de l'étang
- Revoir la digue entre ruisseau et étang
- Passer lamier le long du lotissement Acacias
- Descente de la voie verte au ruisseau
- Couper branche tombante du saule pleureur
- Tranchée drainante abri plan d'eau
- WC plan d'eau : accessibilité et peinture
- Revoir limite frayère
- Faire un portail au cimetière

*** Restitution rencontre avec le CAUE – réfection salle des fêtes**

Dans le cadre de l'étude sur la réfection de la salle des fêtes, le CAUE nous a remis un compte rendu de visite pour améliorer le confort thermique de la salle.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Deux scénarios sont évoqués :

A minima, uniquement le remplacement du système de chauffage et de ventilation.

Au maximum, isolation intérieur du bâtiment, remplacement du système de chauffage et de ventilation, changement des fenêtres de la cuisine.

Après discussion, le Conseil Municipal opterait pour le maximum. La commission bâtiment se réunira afin de définir précisément le cahier des charges afin de solliciter une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage).

*** Illuminations de Noël**

Monsieur AUBERT expose au Conseil Municipal qu'il faudrait ajouter 4 prises de courants sur des lampadaires pour accueillir des modules de Noël.

Le Comité des Fêtes demande l'achat de 4 nouveaux modules et la réparation de certains.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de rajouter 4 prises de courant sur les lampadaires, prévoir environ 150€ de réparation et de provisionner 800€ pour l'achat de nouveaux modules.

*** Tour de garde des élections européennes**

	<u>Dimanche 26 mai 2019</u>
08h00 - 10h30	- LECOT Gérard - HOUTIN Jean-Christophe
10h30 - 13h00	- FLOURE Martine - AUBERT Patrick
13h00 - 15h30	- BEAUMONT David - GAROT Rémi
15h30 - 18h00	- CHAUDET Denise - TCHERTAN Viorika - PAILLARD Nelly
Suppléant	- MALLE Anthony

*** Réclamations diverses**

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de réclamation.

1. Un courrier, reçu en mairie le 14 mars 2019, demande *une étude de sol* concernant le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à la Chapelle Craonnaise.
Après appel auprès du gestionnaire de projet, Orange, la mairie fera réaliser une étude de mesure de champs électromagnétiques, l'étude de sol n'étant pas nécessaire à la délivrance de l'arrêté autorisant la déclaration préalable de travaux.

2. Un courrier reçu en recommandé en mairie le 19 mars 2019, concernant un problème de divagation de chien sur la commune.
La personne mise en cause est consciente de la situation et fait tout pour que son chien ne fugue plus.

*** Date Prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.

La séance est levée le 22 mars 2019 à 00h30.